Objet : Compte rendu des décisions du Président

Conformément aux articles L5211-10 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales et en application de la délibération du Comité Syndical du 19 septembre 2005, donnant délégation au Président pour une partie de ses attributions, Monsieur le Président expose à l'Assemblée les décisions prises récemment :

N°025/06 Suite à une consultation, contrat conclu avec l'agence SHERPA sise à Narbonne concernant l'exécution des maquettes et l'entreprise PHENIX pour l'imprimerie concernant la communication globale du Festival Musiques au Cœur du Vignoble 2006.

Coût forfaitaire de la prestation 10598,02 € TTC.

N°026/06 Fourniture et livraison de 1 000 verres à dégustation de vin dans le cadre du Festival Musique au Cœur du Vignoble 2006. Entreprise retenue, Verrerie de la Marne pour un coût global de 1112,28 € TTC.

N°027/06 Contrat avec l'Association de l'Orchestre de Chambre des Cévennes, pour un concert le samedi 3 juin 2006 à Cruzy, dans le cadre du Festival Musiques au Cœur du Vignoble.

Coût forfaitaire de la prestation 4 200,00 € TTC.

N°028/06 Contrat avec l'Association Allegro Legato, pour une représentation du spectacle « Marcelle Coulazou » le samedi 10 juin 2006 à Montouliers, dans le cadre du Festival Musiques au Cœur du Vignoble.

Coût forfaitaire de la prestation 1 645,80 € TTC.

N°029/06 Contrat avec l'Association B.O.P, pour un e animation musicale rythm & blues le samedi 17 juin 2006 à Roquebrun, dans le cadre du Festival Musiques au Cœur du Vignoble.

Coût forfaitaire de la prestation 1 990,00 € TTC.

N°030/06 Création d'une régie d'avances et de recettes pour le paiement de petits matériels de fonctionnement et l'encaissement de la billetterie dans le cadre du Festival Musiques au Cœur du Vignoble.

N°031/06 Contrat avec la Compagnie Système D, pour un concert « chansons de Boris Vian par Zanzibar » le samedi 27 mai 2006 à Causses et Veyran, dans le cadre du Festival Musiques au Cœur du Vignoble.

Coût forfaitaire de la prestation 1 500,00 € TTC.

N°032/06 Contrat avec l'Association Voix et Couleurs, pour un concert de Gospel Soul le vendredi 19 mai 2006 à Fontcaude, dans le cadre du Festival Musiques au Cœur du Vignoble.

Coût forfaitaire de la prestation 2 750,00 € TTC.

N°033/06 Contrat avec l'Association Voix et Couleu rs, pour un concert « les Hotes » le vendredi 26 mai 2006 à La Livinière, dans le cadre du festival Musiques au Cœur du Vignoble. Coût forfaitaire de la prestation 3 050,00 € TTC.

N°034/06 Suite à une consultation, contrat conclu avec l'EURL Point Comm sise à Sainte Foy d'Aigrefeuille (31) concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'écriture d'un cahier des charges décrivant la création d'un site internet/extranet Coût forfaitaire du marché 5 382,00 € TTC

N°035/06 Publicité du Festival Musiques au Cœur du Vignobles dans la presse et journaux avec Midi Média, Olé, Memento et la Semaine du Minervois.

Coût total de la publicité 5 634,85 € TTC.

N°036/06 Contrat avec la SARL Sud Com concernant la diffusion de 80 messages

radiophoniques sur radio Nostalgie annonçant les spectacles du Festival Musiques au

Cœur du Vignoble.

Coût forfaitaire de la prestation 806,00 € TTC.

N°037/06 Fourniture et livraison de 2 000 verres à dégustation de vin dans le cadre du Festival

Musique au Cœur du Vignoble 2006. Entreprise retenue, Verrerie de la Marne pour

un coût global de 2 106,16 € TTC.

Cette décision annule et remplace la décision N°2 6/06.

N°038/06 Contrat avec l'Association Condorcet Créations, pour un concert « Michel Bismut et

ses amis » le mardi 16 mai 2006 à Quarante, dans le cadre du Festival Musiques au

Cœur du Vignoble.

Coût forfaitaire de la prestation 3 000,00 € TTC.

N°039/06 Fourniture et livraison des divers électr oménagers nécessaires au bon fonctionnement

du Festival Musique au cœur du Vignoble. L'antenne de Saint Pons disposera de cet

électroménager à l'issue du festival.

Entreprise SARL GUIRAUD sise à Saint Pons de Thomières retenue pour un coût de

307 € TTC.

N°040/06 Suite à une consultation, contrat conclu avec la SARL Mirettes et belles oreilles

concernant la location de matériel de sonorisation et d'éclairage, fourniture et mise en place des pendrillons dans le cadre du Festival Musiques au Cœur du Vignoble 2006.

Coût forfaitaire de la prestation 6 936,14 € TTC.

N°041/06 Distribution de dépliants du Festival Mus iques au Cœur du Vignoble par boîte aux

lettres sur des communes du Syndicat Mixte.

Entreprise retenue est ADREXO sise à Villeneuve les Béziers pour un coût forfaitaire

de la prestation 617,21 € TTC.

N°042/06 Suite à consultation, communication des balades vigneronnes 2006 comprenant la

création et l'impression de dépliants en 40 000 exemplaires ainsi que la création et

l'impression d'un poster en 1 000 exemplaires.

Entreprise retenue: Studio d'arts graphiques et d'éditions Yves Mascaro sise à

Béziers pour un coût global de la prestation de 11 924,71 € TTC.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en prendre acte.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical prend acte des décisions prises.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits Fait à Béziers, le 17 juillet 2006.

Le Président,

Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 31 Juillet 2006